

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Oui, je fais un don de€ pour aider à la restauration de **l'orgue historique de Vizille** et je bénéficie d'une économie d'impôt. Pour cela la Fondation du Patrimoine me fera parvenir un reçu fiscal à joindre à ma déclaration. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- de l'impôt sur le revenu
 de l'impôt sur la fortune
 de l'impôt sur les sociétés

Nom ou société

Adresse

Code postal

Ville

Email

Tél. Portable

• **PAR COURRIER** : je libelle mon chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine orgue de Vizille** » et je l'adresse à **Fondation du patrimoine - 27, bd Antoine de Saint-Exupéry - 69009 LYON** ou **Amis de l'orgue de Vizille - 206, rue Général de Gaulle - 38220 VIZILLE**

• **PAR INTERNET** :

faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé <http://www.fondation-patrimoine.org/31642>

Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction : De l'impôt sur le revenu à la hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € équivaut à 66 € d'économie d'impôt. De l'impôt sur la fortune à la hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. Exemple : un don de 100 € équivaut à 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60€ du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire. Exemple : un don de 500 € équivaut à 300 € d'économie d'impôt.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-devant. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5 % du montant des dons en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

L'orgue restitué de Vizille

- **Enrichira la vie culturelle** par des concerts d'orgue avec des artistes invités ou des formations locales. L'orgue devra permettre l'interprétation des grandes œuvres des organistes français des XVII^e et XVIII^e siècles et contemporains ainsi que la musique polyphonique de J.S. Bach et de ses contemporains européens ;
- **Embellira la vie religieuse** lors des messes dominicales et des cérémonies telles que baptêmes, mariages...
- **Participera à l'enseignement** par des ateliers de découverte et des projets pédagogiques transversaux proposés aux 2000 élèves de Vizille et du Pays Vizillois ;
- **Favorisera le tourisme** en tant qu'élément durable du patrimoine musical : visites commentées de l'orgue à travers son histoire, concerts par des organistes de renom, festival de musique ...

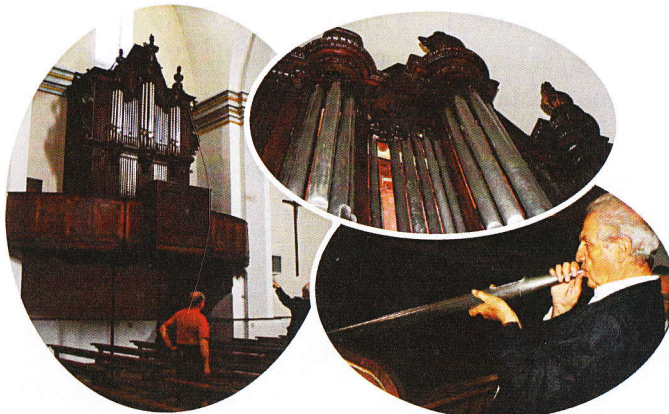
Il pourra ainsi contribuer au développement du territoire

POUR L'ADHÉSION : 10 € individuel - 15 € famille
Chèque à l'ordre des **Amis de l'orgue de Vizille** adressé à : **Amis de l'orgue de Vizille - 206, rue Général de Gaulle - 38220 Vizille**

POUR UN DON : voir page précédente

CONTACT : orgue.vizille@gmail.com

SITE INTERNET : <http://amisdelorguedevizille.jimdo.com>



L'orgue historique de Vizille



Entendrons-nous, à nouveau, un orgue de qualité à Vizille ?



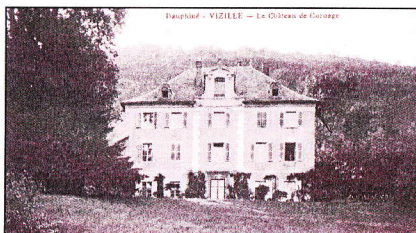
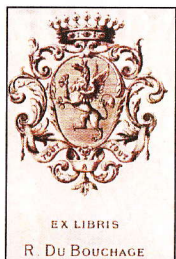
Faire revivre les orgues historiques de Vizille

« En 1868, dès 4 heures, le 23 février a été inaugurée la petite tribune des chanteuses que j'ai fait construire dans l'église paroissiale de Vizille. »*

Signé : Charpe, archi-prêtre

*Charpe
archi-prêtre*

« En 1873, le 15 septembre, Monsieur et Madame Robert Gratet du Bouchage, propriétaires du château de Cornage, ont donné à l'église de Vizille l'orgue harmonium placé à la tribune du milieu de l'église : le prix est, autant qu'on a pu le savoir, de quinze ou seize cent francs. »*



En 1900, l'abbé Jean Boucher, grand musicien et mélomane averti, commande un orgue auprès du facteur d'orgue Anneesens qui mentionne sur son devis que « le buffet existant sera conservé ».



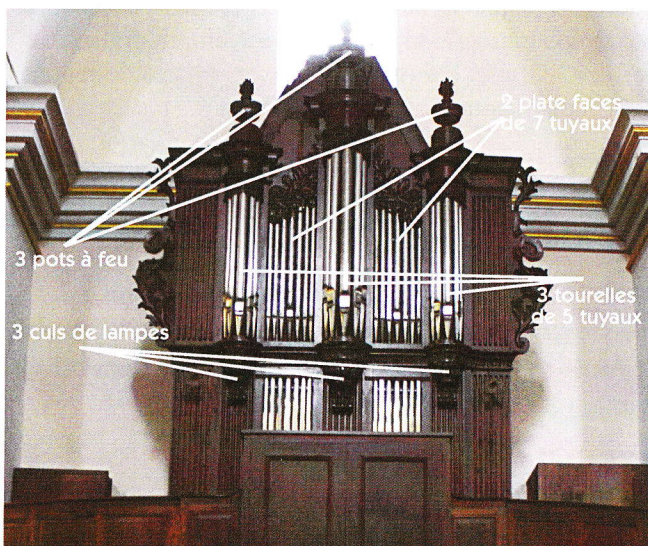
Sa devise favorite, d'après le chanoine Naz, était :

« À Vizille, tout arrive... »

En 1906, après la loi de séparation de l'Église et de l'État, Mme de Grémion, sœur de Robert Gratet du Bouchage, revendique le buffet, en noyer, contemporain du XIX^e siècle et originellement placé en avant de la tribune - il a été reculé contre le mur en 1900. Il se compose de trois tourelles de cinq tuyaux et de deux plate-faces de sept tuyaux.

Ces tuyaux pourraient être antérieurs à 1750.

Ce buffet est décoré de feuilles d'acanthe et de marguerites, une frise d'oves, de claires-voies, trois culs de lampes sous les tourelles et trois pots à feu en noyer au sommet.



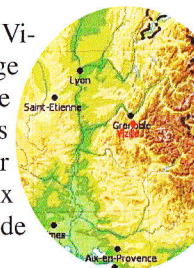
En 1952, un deuxième clavier est ajouté, l'orgue est électrifié par les établissements Ruche de Lyon, et le mécanisme tubulaire pneumatique installé en 1900 est mis hors service.



Une association est née

Vizille est située dans la vallée de la Romanche, dans le département de l'Isère, en région Rhône-Alpes et autrefois rattachée à l'ancienne province du Dauphiné. Berceau de la Révolution française, située sur la prestigieuse route Napoléon, citée de la Résistance libérée par des combattants locaux, Vizille possède un passé riche en événements historiques dont témoignent encore aujourd'hui la présence de son prestigieux château du XVII^e siècle et de son domaine qui furent, durant plus d'un siècle, une des résidences officielles des Présidents de la République française, avant de devenir la propriété du Département de l'Isère.

L'orgue étant la propriété de la ville de Vizille, cette dernière sera maître d'ouvrage de l'opération. Les qualités acoustiques de l'église du XVIII^e siècle sont indéniables et il serait tout indiqué d'y programmer des concerts d'ensembles instrumentaux ou vocaux avec l'utilisation d'un orgue de qualité.



Il n'existe pas d'autre orgue historique dans le Pays Vizillois et l'association des « Amis de l'orgue de Vizille », comme l'abbé Jean Boucher en 1900, voudrait remettre cet instrument magique au centre de manifestations culturelles et culturelles de qualité. Le buffet lui-même n'a pas son équivalent dans toute la région Rhône-Alpes.

*Entendrons-nous, à nouveau,
un orgue de qualité à Vizille ?*

Devant l'urgence de la situation, à l'initiative des Amis de l'Histoire du Pays Vizillois et de la Paroisse, une association est née regroupant tous les amoureux du patrimoine ancien et les passionnés de musique d'orgue... Cette réalisation ambitieuse représente une charge financière importante pour notre cité. C'est pourquoi la ville de Vizille et « les Amis de l'Orgue de Vizille » ont souhaité s'associer à la Fondation du Patrimoine pour ouvrir une souscription publique.

Soutenez ce projet d'exception !

**Devenez ACTEUR de cette RENAISSANCE,
soyez MÉCÈNE !**